Arrêté n°2026-0686
prorogeant l'arrêté n°2026-0648

Portant réglementation

Rue de Bazeilles

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de la Voirie, l'Urbanisme et les Aménagements,

VU l'arrêté n°2026-0648 en date du 17/10/2026

CONSIDÉRANT que les travaux ne sont pas terminés

ARRÊTE

Article 1
Les dispositions de l'arrêté 2026-0648 du 17/10/2026, portant réglementation de la circulation Rue de Bazeilles de la rue des Champagnes à la rue de l'Espierre, **sont prorogées jusqu'au 07/12/2026.**

Fait à Wattrelos, le 06 novembre 2026
Pour le Maire,
Madame l'Adjointe



Zohra REIFFERS



DIFFUSION:
TARGUISTI DJAMEL
- M. le Directeur Général des Services
- KEOLIS
- Police Nationale Roubaix
- M. le Directeur d'ESTERRA
- VEOLIA

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Created with EO.Pdf for .NET trial version. http://www.essentialobjects.com.

Arrêté temporaire n°2026-0648
Portant réglementation de la circulation

Rue de Bazeilles

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

VU l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de la Voirie, l'Urbanisme et les Aménagements,

VU la demande émise par **TARGUISTI DJAMEL** aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

CONSIDÉRANT que deux camions rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 31/10/2026 Rue de Bazeilles

ARRÊTE

Article 1
Le 31/10/2026, Rue de Bazeilles de la rue des Champagnes à la rue de l'Espierre, un rétrécissement de chaussée, conséquence d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraine une modification des conditions de circulation et de stationnement :

- Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés. Tout stationnement sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route, et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques.

Fait à Wattrelos, le 17 octobre 2026
Pour le Maire,
Madame l'Adjointe

Zohra REIFFERS

SERVICES TECHNIQUES * WATTRELOS (Nord) * MAIRIE de

Created with EO.Pdf for .NET trial version. http://www.essentialobjects.com.

Arrêté temporaire n°2026-0648
Portant réglementation de la circulation

Rue de Bazeilles

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

VU l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de la Voirie, l'Urbanisme et les Aménagements,

VU la demande émise par **TARGUISTI DJAMEL** aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

CONSIDÉRANT que deux camions rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 31/10/2026 Rue de Bazeilles

ARRÊTE

Article 1
Le 31/10/2026, Rue de Bazeilles de la rue des Champagnes à la rue de l'Espierre, un rétrécissement de chaussée, conséquence d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraine une modification des conditions de circulation et de stationnement :

- Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés. Tout stationnement sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route, et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques.

Fait à Wattrelos, le 17 octobre 2026
Pour le Maire,
Madame l'Adjointe

Zohra REIFFERS

SERVICES TECHNIQUES * WATTRELOS (Nord) * MAIRIE de

Created with EO.Pdf for .NET trial version. http://www.essentialobjects.com.